





## DECISION D'OPPOSITION DP À DECLARATION PREALABLE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Mairie Le Donjon 1 Lot. Le Plessis 03130 Le Donjon

 D P 0 0 3 1 0 3 2 2 0 0 0 1 6  Dossier : DP 003103 22 00016  Déposé le : 29/09/2022  <u>Nature des travaux</u> : SURÉLEVATION DU MUR DE CLÔTURE DÉJÀ EXISTANT CÔTÉ RUE. ENDUIT TALOCHER FIN DESSUS DE MUR EN PIERRE RECONSTITUÉE. TÊT DE PILIER POINTE DE DIAMANT. ABRI DE JARDIN EN PARPAINGS ENDUIT ET DÉGROSSI À LA CHAUX. TUILES GIVERNY ARDOISE.  <u>Adresse des travaux</u> : 48 RUE GAMBETTA  03130 LE DONJON Références cadastrales: 000AL0234	<u>Demandeur</u> :  1 1 0 0 0 0 0 2 2 4 8 5  MADAME KAZAK ANNICK 3 AVENUE CARNOT  92700 COLOMBES FRANCE <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : - - - -
Zone Uc: Uc : Zone correspond à l'extension urbaine contemporaine où l'assainissement reste individuel selon les spécifications du Schéma Directeur d'Assainissement  Surface de plancher créée : m <sup>2</sup>	

Le Maire de Le Donjon,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, R421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/06/2006, modifié les 10/06/2008, 19/05/2009, 01/09/2009, 25/11/2010, 01/07/2011, 03/02/2012, 10/04/2012, 28/08/2012, 20/05/2015, 16/07/2015, mis à jour le 31/08/2017

Vu l'objet de la demande

- pour la surélévation du mur de clôture existant côté rue et abri de jardin
- sur un terrain situé 48 rue Gambetta
- pour une surface de plancher créée de 18,82 m<sup>2</sup>

Considérant l'article Uc6 du règlement du PLU qui dispose que 'toute construction nouvelle devra être implantée à 5 mètres minimum en retrait de l'alignement (...)'

Considérant que le projet ne respecte pas cette distance par rapport à la rue Gambetta puisque situé en bordure de voie publique,

Considérant, en outre, les termes de l'article Uc11 selon lesquels 'CLOTURES : les clôtures sur rue pourront être réalisées en maçonnerie de 0.80 m de hauteur maximum (...). Les murs pleins sur rue seront réalisés jusqu'à une hauteur maximale de 1,60

Considérant que le projet consiste dans la construction d'un abri de jardin dont l'une des façades porterait la hauteur de la clôture à 3,50

## DÉCIDE

### Article 1

La **DP 003103 22 00016** fait l'objet d'une **DÉCISION D'OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée. pour les motifs ci-dessus.

<p>Date d'affichage : - de l'avis de dépôt : 29/09/2022  - de la décision :   Date de transmission au Préfet ou à son délégué : .....</p>	<p>Fait à Le Donjon, le <i>16 Décembre 2022</i> M le Maire  Guy LABBE  </p>
---	--

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux (le tribunal peut être saisi par la voie de l'application informatique 'Télérecours citoyens' accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

en demeure le maître de l'ouvrage de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité (art L 461-1 du Code de l'Urbanisme).

Cette mise en demeure est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Elle peut être envoyée par courrier électronique dans les cas prévus à l'article R 423.48. Elle rappelle les sanctions encourues (art R 462.9 dernier alinéa).

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 16/12/2022  
ID : 003-210301032-20221216-ARRET\_OP\_DP0016-AU



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 003-210301032-20221216-ARRET\_OP\_DP0016-AU